

**Objet : Information sur la Mutation du fonds IRIS Santé** consécutive à la Fusion-absorption du fonds IRIS Evolution (Fonds Absorbé – code ISIN : FR0007013412) par le fonds IRIS Santé (Fonds Absorbant – code ISIN : FR0010160358).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds **IRIS Santé**, géré par la société de gestion IRIS Finance, et nous vous remercions de votre fidélité.

#### **1- L'opération**

Nous vous informons que la société de gestion IRIS Finance a décidé de procéder à la **mutation du fonds IRIS Santé**, afin de permettre des conditions de gestion et d'intervention sur les marchés plus favorables pour les porteurs, avec des orientations de gestion et une politique d'investissement substantiellement modifiées.

Cette mutation consiste en un changement de la politique d'investissement et du profil rendement/risque du fonds. Elle est soumise à l'agrément de l'AMF, conformément aux dispositions prévues dans son instruction N°2011-19.

Le Fonds IRIS Santé met aujourd'hui en œuvre une gestion dynamique orientée vers les actions internationales de sociétés évoluant dans le secteur de la santé. Il adopte, consécutivement à sa fusion avec IRIS Evolution et après avoir obtenu l'accord de l'AMF sur son projet de mutation, une autre politique d'investissement, tout en conservant sa précédente classification « actions internationales ».

En effet, la gestion du fonds abandonne la thématique de la santé et est désormais ouverte à tous les secteurs d'activité, toutes les zones géographiques et tous les types de capitalisations.

**Le nouveau fonds prendra la dénomination d'IRIS Avenir.**

**Le projet de mutation du fonds IRIS Santé prendra effet le mardi 02 janvier 2018.**

Si vous en acceptez les termes et si vous souscrivez à cette opération, le dépositaire CACEIS Bank sera chargé d'effectuer l'ensemble de ces opérations, sans frais et sans aucune intervention de votre part.

**En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander le rachat de vos parts, sans frais, à partir de la date de réception de la présente lettre.** Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette mutation, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel

#### **2- Les modifications entraînées par l'opération**

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : **OUI**

Augmentation du profil rendement/risque : **NON**

Le Fonds IRIS Avenir peut être exposé sur tous les marchés d'actions sans contrainte géographique ni sectorielle ni de taille, avec un niveau d'exposition à ces marchés compris entre 60 et 100%, donc sans effet de levier.

Le fonds IRIS Santé ne peut être exposé que sur les marchés d'actions respectant une contrainte sectorielle, celle d'appartenir au secteur de la santé, avec un taux d'exposition compris entre 60 et 120%, donc avec un effet de levier potentiel de 20%.

Le fonds IRIS Avenir pourra être investi en produits de taux, dans la limite de 40% de son actif net, exactement comme c'est le cas aujourd'hui pour IRIS Santé.

- Le choix des positions du portefeuille du Fonds IRIS Santé est basé sur un processus de gestion discrétionnaire, sous la forme d'un « stock picking » fondé sur l'analyse des performances opérationnelles et de la structure financière pour détecter les actions sous-évaluées sur les marchés, tandis que le choix des valeurs composant le portefeuille du Fonds IRIS Avenir s'appuie sur un processus « bottom-up » de sélection d'actions internationales selon un processus d'investissement systématique qui identifie les actions dotées de caractéristiques de style spécifiques.

- Augmentation des frais : **OUI (max frais de gestion fixes)**

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des frais avant et après la mutation.

Frais	Fonds IRIS Santé	Fonds IRIS Avenir
<b>Commission de Souscription (non acquise à l'OPCVM)</b>	4% max	4% max
<b>Montant minimum de souscription</b>	<b>1 centième de part (valeur d'origine de 100 euros à la création du 23/02/2005).</b>	<b>1 centième de part.</b>
Frais courants prélevés au cours du dernier exercice clos	3,43% TTC	3,43% TTC
Frais de gestion	2,15% TTC max sur FDG fixes	2,39% TTC max sur FDG fixes (idem FG IRIS Evolution)
Frais indirects	0,3% max	0,3% max
Commissions de Mouvement (prélevées sur chaque transaction et perçues à 100% par la société de gestion)	Actions : 1,02% TTC sur le montant de la transaction. Futures : 30€ TTC par lot	Actions : 1,02% TTC sur le montant de la transaction. Futures : 30€ TTC par lot
Commission de surperformance calculée sur la base de l'Actif net (actif indexé).	23,92% TTC au-delà de l'objectif de performance annuelle de 3% Aucune facturation aucune du dernier exercice clos le 31/12/2016	23,92% TTC au-delà de l'objectif de performance annuelle de 4% Aucune facturation aucune du dernier exercice clos le 31/12/2016

### 3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds **IRIS Avenir** sur le site [www.iris-finance.com](http://www.iris-finance.com) ou d'en faire la demande auprès de :

**IRIS Finance, 41 rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Veillez noter que suite à l'opération de mutation, le commissaire aux comptes de votre fonds restera KPMG Audit.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

**En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la présente lettre.** Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur vos placements et sur votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michael SELLAM  
Président